



Orsières, le 2 mai 2025

MISE À L'ENQUÊTE PUBLIQUE

MODIFICATION PARTIELLE DU PLAN D'AFFECTATION DES ZONES

Secteur « Le Blettay »

Conformément à l'article 34 de la loi cantonale du 23 janvier 1987 (LcAT) concernant l'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 22 juin 1979, l'Administration communale d'Orsières soumet à l'enquête publique durant 30 jours, soit du 2 mai 2025 au 2 juin 2025, la modification partielle du plan d'affectation des zones (PAZ) au secteur « Le Blettay » à Orsières.

Le dossier y relatif peut être consulté au bureau communal durant les heures d'ouverture officielles du bureau communal, soit du lundi au vendredi de 8h à 12h.

Ont qualité pour former opposition, les personnes touchées par les mesures d'aménagement et qui possèdent un intérêt digne de protection à ce qu'elles soient annulées ou modifiées.

Les oppositions, dûment motivées, doivent être adressées par écrit à l'Administration communale dans les 30 jours dès la présente publication.

Celui qui n'a pas formé opposition dans les délais ne peut plus faire valoir ses droits, dans la procédure, sauf si des modifications éventuelles sont apportées ultérieurement aux plans d'affectation des zones et aux règlements.

L'Administration communale